

SEINE-ET-MARNE

77

Département de *SEINE & MARNE*

Plan de transport
du temps de paix

chapelle-la-Rene

M/M

Ministère des
Travaux Publics

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

3ème Bureau

SEINE & MARNE

Plan d'organisation
des transports de
voyageurs

Notification
de l'arrêté ap-
probatif

Paris, le 23 Janvier 1939

COPIE

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Adminis-
tration de la Société Nationale des Chemins de
fer Français.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie
dell'arrêté ministériel du 31 Décembre 1938 approuvant le
plan d'organisation des transports publics de voyageurs
du département de Seine & Marne.

Conformément à l'avis formulé par M. le Ministre
de la Défense Nationale et de la Guerre, les nécessités
militaires à la mobilisation imposent d'une façon abso-
lue le maintien de l'entretien normal des lignes sui-
vantes :

Bourron - Malesherbes
Flamboin - Montereau
Verneuil - Marles

P. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
LE CONSEILLER D'ETAT
Directeur Général des Chemins de fer et
des Transports

signé : RENE CLAUDON

Ministère des
Travaux Publics

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

3ème Bureau

A R R E T E

Le Ministre des Travaux Publics

Sur la proposition du Conseiller d'Etat, Directeur
Général des Chemins de fer et des Transports,

Vu le décret du 25 Février 1938,

Vu le décret-loi du 12 Novembre 1938,

Vu le plan d'organisation des transports publics de
voyageurs adopté par le Conseil Général de Seine & Marne
les 10 Mai et 27 Juin 1938;

Vu la lettre du Préfet de Seine-et-Marne en date du 7
Juillet 1938.

Vu l'avis du Conseil Supérieur des Transports en date
du 22 Octobre 1938

Vu l'avis de M. le Ministre de la Défense Nationale
et de la Guerre.

A R R E T E :

Article Premier - Est approuvé le plan d'organisation
des transports publics de voyageurs du département de Seine
et Marne, qui comporte notamment :

1°) La cessation du service des voyageurs des lignes d'in-
térêt général ci-après :

a) totalement sur les sections :

Bourron - Malesherbes
Longueville - Montereau
Verneuil - Marles

b) partiellement sur les sections :

Corbeil - Melun
Melun - Montereau via Héricy
Moret - Montargis
Verneuil - Romilly
Gretz - Esternay

2°) la fermeture des lignes d'intérêt local ci-après :

Melun à Barbizon et à Milly
Fontainebleau-Gare à Vulaines-sur-Seine
Fontainebleau - Gare à Samois

Article 2 - La ligne de BRIE-COMPE-ROBERT à VERNEUIL-l'ETANG sera également fermée totalement au trafic voyageurs.

Article 3 - Le service libre CORBEIL-MELUN de la Société des Transports Citroën, prévu dans le plan par la rive gauche de la Seine, sera assuré à titre d'essai. La question sera reprise si l'exploitation s'avérait déficitaire.

Article 4- Les services attribués à la Société des Transports Citroën en remplacement des trains de la ligne NANGIS-LONGUEVILLE passeront tous par Longueville. La localité de Vulaines-en-Brie pourra être desservie par déviation de la ligne Citroën : PARIS TOURNAN - ROZOY-en-BRIE - PROVINS.

Article 5.- Sans qu'il soit apporté d'amendement à la fermeture prévue du service des voyageurs sur la section COULOMMIERS - LA FERTE GAUCHER, de la ligne Gretz-Esternay, il y aura lieu de prévoir la suppression du service Citroën-Paris - La Ferté-Gaucher, étant entendu que cette suppression reste réservée jusqu'au résultat d'un nouvel examen à faire par la Société Nationale des Chemins de fer français, et la Société des Transports Citroën, sous l'égide du Comité Technique Départemental, pour l'organisation du service de remplacement entre COULOMMIERS et LA FERTE GAUCHER.

Article 6.- Les installations des sections de lignes :

Bourron - Malesherbes
Flamboin - Montereau
Verneuil - Marles

seront maintenues en parfait état d'entretien par la Société Nationale des Chemins de fer français.

Article 7.- Un exemplaire du dit plan (avec pièces annexes)
restera annexé au présent arrêté.

Paris, le 31 Décembre 1938

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Signé : A. DE MONZIE

Proposé :

Le 23 Décembre 1938

Le Conseiller d'Etat
Directeur Général des
Chemins de fer et des
Transports

signé : René CLAUDON.

RELATION	FREQUENCE JOURNALIERE AVANT COORDINATION		
	Nombre de trains omnibus	Nombre de services routiers	
	1	2	
<u>Longueville à Montereau par Flamboin</u>	1 AR Flamboin Montereau	3 AR SATE	4 AR + 1 AR
	1 R. Montereau Flambeau		
<u>Corbeil-Melun</u>			
a) <u>Corbeil-Ponthierry</u>			
Semaine hiver..	6 AR	31 AR	37 AR
été.....	6 AR	41 AR	47 AR
D.F. hiver....	8 A 7 R	31 AR	39 A
été.....	8 A 9 R	41 AR	49 A
b) <u>Ponthierry-Melun</u>			
Semaine hiver..	6 AR	6 AR	12 AR
été.....	6 AR	6 AR	12 AR
D.F. Hiver....	8 A 7 R	6 AR	14 A
été.....	8 A 9 R	6 AR	14 A
<u>Melun-Montereau via Héricy</u>			
Lundi, mardi, mercredi, jeudi....	4 AR	8 AR	12 AR
Vendredi.	4 AR	8 AR	12 AR
Samedi { hiver..	5 AR	8 AR	13 AR
{ été.....	6 AR	8 AR	14 AR
D.F. { hiver..	6 AR	8 AR	14 AR
{ été.....	7 AR	8 AR	15 AR
<u>Moret-Montargis</u>			
mardi, mercredi, jeudi { hiver...	5 AR	10 AR	15 AR
vendredi { été.....	5 AR	16 AR	21 AR
Samedi non férié { Hiver....	5 AR	10 AR	15 AR
{ été.....	7 A 6 R	16 AR	23 A
D.F. { hiver...	5 AR	10 AR	15 AR
{ été.....	7 A 8 R	16 AR	23 A
Lundis et lendemains { hiver...	5 AR	10 AR	15 AR
de fêtes { été.....	5 AR	16 AR	21 AR
<u>Longueville-Romilly</u>	4 A 5 R	2 AR Nogent s/Seine-Romilly	4 A 2 AR

FREQUENCE JOURNALIERE APRES COORDINATION				Comparaison:	
Total	Nombre de trains omnibus	Nombre de services routiers	TOTAL	des fréquences	Observations
3	4	5	6	7	
3	4	5	6	7	
Montereau		5 AR	5 AR	+ 1 aller	
	3 AR	33 AR	36 AR	- 1 AR	
	3 AR	38 AR	41 AR	- 6 AR	
38 R	6 A 5R	33 AR	39A-38 R		
50 R	6 A 7R	38 AR	44A-45 R	- 5AR	
	3 AR	10 AR	13 AR	+ 1	
	3 AR	10 AR	13 AR	+ 1	
13 R	6 A + 5 R	10 AR	16 A 15 R	+ 2 AR	
15 R	6 A + 7 R	10 AR	16 A 17 R.	+ 2 AR	
	2 AR	8 AR	10 AR	- 2 AR	
	3 A 2 R	8 AR	11 A 10 R	- 1 A - 2 R	
	4 AR	8 AR	12 AR	- 1 AR	
	5 AR	8 AR	13 AR	- 1 AR	
	4 A 5 R	8 AR	12 A 13 R	- 2 A - 1 R	
	5 A 6 R	8 AR	13 A 14 R	- 2 A - 1 R	
	3 AR	8 AR	11 AR	- 4 AR	En outre, les
	3 AR	12 AR	15 AR	- 6 AR	établissements
	6 A 4 R	8 AR	14 A 12 R	- 1A - 3R	BULTEAU effec-
22 R	6 A 2 R	12 AR	18 A 14 R	- 5 A - 8R	tuent 3 AR
	6 AR	8 AR	14 AR	- 1 AR	directs de
24 R	6 A 7 R	12 AR	18 A 19 R	- 5 AR	Nemours à Fon-
	3 A 4 R	8 AR	11 A 12 R	- 4 A - 3 R	tainebleau et
	3 A 4 R	12 AR	15 A 16 R	- 6 A - 5 R	3 AR Nemours
					Fontainebleau
					via Martigny &
					Marlotte.
					Ces services
					sont maintenus
					après coor-
					dination.
5 R	2 AR	3 AR	5 AR	+ 1 A Lon-	les 2 AR de
Nogent				gueville	train omnibus
Romilly				Nogent	maintenus sont
				- 1 A 2R No-	prévus pour
				gent Romilly	assurer le
					transport des
					ouvriers des

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

PLAN DE COORDINATION

TABLEAU DE COMPARAISON DES FREQUENCES

SEINE-et-MARNE

Coordination des transports de voyageurs

Rapport sur le plan

PREAMBULE

La situation des services de voyageurs ferroviaires et routiers dans le Département de Seine-et-Marne était, à la date du 15 Juillet 1938, caractérisée par les chiffres suivants :

1 ^o - Longueur totale des lignes de la S.N.C.F.		
Région de l'EST.....		326 Km.
Région du SUD-EST.....		170 Km.
2 ^o - Longueur totale des lignes de voies ferrées d'intérêt local		
exploitées uniquement par fer.....		88 Km.
exploitées simultanément par fer & par route....		48 Km.
exploitées uniquement par route.....		94 Km.
3 ^o - Longueur totale des lignes des services automobiles contractuels :		
subventionnés	{ quotidiens.....	963 Km.
	{ périodiques.....	116 Km.
Nombre des entreprises contractuelles exploitant ces lignes (dont 14 exploitent également des services libres)		36
Nombre des autocars servant à l'exploitation de ces lignes au 15 Juillet 1938.....		98
(dont 87 pour les services quotidiens et 11 pour les services périodiques)		
4 ^o - Longueur totale des lignes des services automobiles libres :		
	Quotidiens	846 Km.*
	Périodiques	550 Km.
Nombre des entreprises exploitant ces lignes (dont 14 exploitent également des services contractuels)		26
Nombre d'autocars servant à l'exploitation de ces lignes au 15 Juillet 1938.....		136
(dont 110 pour les services quotidiens et 26 pour les services périodiques)		

* non compris les longueurs afférentes aux lignes Citroën

SEINE-et-MARNE

Coordination des transports voyageurs

Rapport sur le plan

Ce rapport unique reprend les dispositions incluses dans le plan partiel et dans le plan complémentaire.

CHAPITRE I^{er}

Caractéristiques du plan présenté par le Comité Technique Départemental.

Le plan prévoit :

- 1)- la fermeture totale ou partielle au service des voyageurs de lignes du Réseau de Chemin de fer d'intérêt général;
- 2) -la suppression de lignes des chemins de fer d'intérêt local;
- 3)- le maintien, la modification ou la création de services routiers libres pour assurer les relations qui l'étaient antérieurement par les chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local;
- 4)- des suppressions ou modifications de services routiers libres en vue de supprimer des doubles emplois ou d'améliorer des relations;
- 5)- le maintien de services routiers sous certaines conditions.

Titre I^{er}

Lignes du Réseau des Chemins de fer d'intérêt général fermées complètement ou partiellement au service voyageurs.

	Longueur totale de la ligne	Longueur dans le département.
a) <u>Complètement</u>		
<u>Région Sud-Est</u>		
Bourron à Lalesherbes	27 Km	27 Km.
<u>Région Est</u>		
Longueville à Montereau .. .	-	-
de Flamboin à Montereau	28.-	28.-
Verneuil à Marles	12 -	12 -
Total	<u>67 Km</u>	<u>67 Km.</u>

	<u>Longueur totale</u> <u>de la ligne</u>	<u>Longueur dans</u> <u>le Département</u>
1) <u>partiellement</u>		
<u>Région Sud-Est</u>		
Corbeil - Melun	25 km.	25 Km.
Melun-Montereau via Héricy ...	37 "	37 "
Moret-Montargis	51 "	33 "
<u>Région-Est-</u>		
Verneuil-Romilly	76 "	53 "
Gretz-Esternay	77 "	68 "
Total	266 Km.	216 Km

Il est bien entendu que, sur toutes les lignes fermées au service des voyageurs mais demeurant ouvertes au service des marchandises, les transports de troupes pourront toujours être assurés à la demande de l'Autorité Militaire à la vitesse des trains de marchandises.

TITRE II

Suppression de lignes de Chemins de fer d'intérêt local

<u>Tramways-Sud de Seine-et-Marne</u>	<u>Longueur de la ligne</u>
Melun à Barbizon et à Milly	33 Km,5
<u>Compagnie des Tramways de Fontainebleau</u>	
Fontainebleau-gare à Vulaines-s/Seine (tramways urbains)	3. -
Fontainebleau-gare à Samois (Tramways urbains)	5. Km,5
	<u>42. Km.</u>

En outre les suppressions ci-dessous sont déjà réalisées. Elles sont indiquées pour mémoire :

	<u>Longueur de la ligne</u>
-Lagny à Mortcerf	19 Km.
-Melun à Verneuil	18 Km.
-La Ferté-sous-Jouarre à Montmirail	45 Km.
-Lieux à Dammartin	29 Km.
-Bray-sur-Seine à Sablonnières)	112 Km.
-Jouy-le-Chatel à Marles)	<u>223 Km.</u>
(ces deux dernières lignes sans remplacem.)	

TITRE III

Maintien, modification ou création de services routiers libres pour assurer les relations antérieurement desservies par le Chemin de fer d'intérêt général.

A - Chemin de fer d'intérêt général Ligne de Bourron à Malesherbes.

Les dispositions concernant cette ligne ont fait l'objet de propositions de suppressions de trains de voyageurs par application de la circulaire du 12 Août 1936 et elles ont été mises en application le 1^{er} Août 1937.

Ligne de Longueville à Montereau par Flamboin

Sur cette ligne, le Chemin de fer assure actuellement:

- 1 AR quotidien de trains omnibus Flamboin - Montereau
- 1 Aller quotidien de trains omnibus Montereau-Flamboin.

auquel il faut ajouter :

- 3 AR quotidiens d'un service routier exploité sous le contrôle de la S.N.C.F. par la Société Auxiliaire de Transports Automobiles de l'EST (S.A.T.E.)

Le service routier de remplacement de trains (à créer) serait assuré par la Société de Transports Citroën il comprendrait au total 5 AR quotidiens dont 2 circuleraient par Soisy, Gouaix, Flamboin, Everly, Les Ormes, Vimpelles, Egligny, Chatenay, Noslong, et Marolles;

- et 3, par Chalmaison, Everly, Les Ormes, Vimpelles, Egligny, Chatenay, Noslong et Marolles.

Ligne de Verneuil à Marles

Sur cette ligne les trains sont déjà supprimés et la Société Auxiliaire des Transports Automobiles de l'EST (S.A.T.E.) assure pour le compte du Chemin de fer 7 AR quotidiens d'autobus, + 1 AR les DF, et 1 AR les DF du 15/IV à la fermeture de la chasse.

Le plan maintient -à titre provisoire- cette organisation (le C.T.D. ayant noté toutefois l'intérêt qu'il y aurait à faire desservir par une même ligne les relations Melun-Verneuil, et Verneuil-Marles).

Ligne de Corbeil à Melun

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement:

en semaine

- 6 AR quotidiens de trains omnibus.

les dimanches et fêtes :

en hiver : 1 AR et 1 aller supplémentaire Corbeil-Melun

en été : 2 AR et 1 aller supplémentaire Melun - Corbeil.

En outre, les services libres suivants desservant tout ou partie des relations desservies par fer :

-- sur le parcours Corbeil - Ponthierry

- 3 AR (6 l'été) des services Citroën " Paris-Sens "
- 4 AR (6 l'été) -d- " Paris-Montargis "
- ξ 3 AR -d- " Paris-Fontainebleau "
- 4 AR (6 l'été) -d- " Paris-Montargis "
- 3 AR (4 l'été) -d- " Paris-Fontainebleau "
- 3 AR du service Bulteau " Paris-Nemours "
- 1 AR (2 l'été) des services Charles " Paris-Montargis " et
au-delà
- 1 AR (2 l'été) des services Bonneau " Paris-St-Fargeau "

soit au total 19 AR l'hiver et 28 l'été.

- sur la relation directe "Corbeil-Melun" par la rive droite de la Seine :

- 6 AR du service Citroën " Paris-Corbeil-Melun "

Le Chemin de fer maintiendrait en semaine :

- 3 AR quotidiens de trains omnibus
Les D. & F. : en hiver :
- 5 AR de trains omnibus (+ 1 à l'aller Corbeil-Melun)
en été :
- 6 AR de trains omnibus (+ 1 retour Melun - Corbeil)

Le plan ne prévoit pas de service de remplacement les services routiers libérés existant seraient en principe maintenus, à l'exception de ceux de M.M. Charles et Bonneau dont les Plans de l'Yonne et du Loiret prévoient la suppression.

D'autre part, pour faciliter les relations entre les localités de la rive gauche de la Seine et Melun, la Société Citroën assurerait, à titre libre, 3 AR qui emprunteraient la relation gare de Corbeil, R.N. 7 jusqu'à Ponthierry, G.C. 142; GC 372, gare de Melun et vice-versa.

Ligne de Melun à Montereau via Héricy.

Sur cette section, le chemin de fer assure actuellement :

- en semaine : 4 AR quotidiens de trains omnibus
- les samedis non fériés : 1 AR supplémentaire (2 l'été)
- les dimanches et fêtes : 2 AR supplémentaires (3 l'été)

En outre, les services libres suivants desservent tout ou partie des relations desservies par le fer :

- 3 AR du service Citroën " Paris-Melun-Montereau " par Livry, Chartrettes, Héricy, Machault, route nationale 5.

- 5 AR du service Citroën " Paris-Melun-Montereau" par Bois-le-Roi, Fontainebleau, Thonery, Champagne-s/Seine, La Grande-Paroisse.

Le Chemin de fer maintiendrait :

les lundi, mardi, mercredi, et jeudi :

- 2 AR quotidiens de trains omnibus.

les vendredis

- 2 AR quotidiens de trains omnibus et 1 aller Melun-Montereau.

les samedis

- 4 AR quotidiens de trains omnibus (5 l'été).

les dimanches et fêtes

- 4 AR quotidiens de trains omnibus (5 l'été)
et 1 retour Montereau-Melun.

Le plan ne prévoit pas de services de remplacement. Les services routiers libres seraient maintenus avec les modifications suivantes, à titre d'essai, pour le service Paris-Melun-Montereau, par la R.N. 5.:

- une navette passerait en gare de Melun à 7h.25, suivrait la rive droite de la Seine, ferait un crochet par Fontainebleau où elle relèverait la correspondance du train express 133 venant de Paris et se dirigerait sur Montereau par la rive droite. Le retour s'effectuerait, le soir par le même itinéraire (départ de Montereau-gare à 18h.45, arrivée à Melun gare à 20h.05).

- 3 navettes suivraient l'itinéraire suivant : Melun, rive droite de la Seine, Fontainebleau qui deviendrait le point terminus.

Ligne de Moret à Montargis

Sur cette section, le chemin de fer assure actuellement :

en semaine: 5 AR quotidiens de train omnibus.

les samedis non fériés : (été seulement) 1 AR + 1 aller Paris-Montargis supplémentaires.

les dimanches et fêtes : 2 AR supplémentaires -(+ 1 aller Montargis-Paris l'été seulement):

En outre, les services libres suivants desservent tout ou partie des relations desservies par le fer :

- 4 AR (6 l'été) du Service Citroën "Paris-Montargis"
- 4 AR (6 l'été) du service Renault "Paris-Montargis"
- 1 AR (2 l'été) du service Charles "Paris-Montargis"
et au-delà
- 1 AR (2 l'été) du service Bonneau "Paris-St-Fargeau"

Les établissements Bulteau effectuent, de plus 3 AR directs de Nemours à Fontainebleau et 3 AR sur la même relation en passant par Montigny et Marlotte.

Le chemin de fer maintiendrait :

en semaine : 3 AR quotidiens de trains omnibus

les samedis non fériés : 4 AR + 2 allers de train omnibus

les D.F. : 6 AR de train omnibus (en été 6 AR + 1 retour)

les lundis et lendemains de fêtes - 3 AR + 1 retour de train omnibus.

Le plan ne prévoit pas de service de remplacement;

Les services routiers libres seraient maintenus à titre de services routiers de remplacement de trains à l'exception de ceux assurés par M.M. Charles et Bonneau dont la suppression a déjà été envisagée dans les plans de l'Yonne et du Loiret.

Des correspondances seraient assurées par les Sociétés Renault et Citroën aux gares de Fontainebleau et de Montargis.

Ligne de Verneuil à Romilly

a) Section de Verneuil à Nangis.

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement 5 A 4 R quotidiens de trains omnibus, + 1 AR les D.F.

En outre, les services libres suivants desservent les relations desservies par le fer :

3 AR	quotidiens	du service Citroën N° 43	Paris-Brays/Seine
2 AR	"	"	12 Paris-Provins
2 AR	"	"	Paris-Troyes
2 AR	"	(+ 2 AR sam. & Dim)	des services Dannemarie-Paris et Viennet - Paris, des Cars du Montois.

Le service routier de remplacement des trains serait assuré par la Société Citroën, par modification de ses services actuels N°s 12 et 43, et comporterait 5 AR quotidiens.

Le service Citroën Paris-Troyes serait maintenu, mais limité à Provins.

Les services des Cars du Montois subsisteraient.

b) Section de Nangis à Longueville

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement 5 A 4 R quotidiens de train omnibus, + 1 AR les D.F.

En outre les services libres suivants desservent en partie les relations desservies par le fer :

-2 AR quotidiens du service Citroën N° 12 Paris-Provins
-2 AR " " " " " Paris-Troyes

Le service routier de remplacement des trains serait assuré par la Société Citroën, par modification de ses services actuels. Il comprendrait 4 AR quotidiens, dont 2 proviennent de la déviation de la ligne N° 12 sur Longueville (Romilly pour 1 de ces AR) et 2 du dédoublement sur Longueville-Romilly des 2 AR actuels Paris-Troyes, limités à Provins.

c) Section de Longueville à Romilly

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement 4 AR journaliers de trains omnibus et 1 aller de train omnibus Romilly-Longueville.

En outre, la Société Citroën dessert la relation Nogent-sur-Seine - Romilly au moyen des 2 AR quotidiens de sa ligne Paris-Troyes.

Le Chemin de fer maintiendrait 2 AR quotidiens de trains omnibus pour assurer le transport des ouvriers des ateliers de Romilly.

Le service routier de remplacement serait assuré par la Société des transports Citroën par modification de ses services actuels Paris-Troyes et Paris-Provins, et comporterait 3 AR d'autobus suivant l'itinéraire :

Soisy, Gouaix, Flamboin, Hermé, Melz, Nogent-s/Seine, Marnay, Pont-s/Seine, et Crancey.

Ligne de Gretz à Esternay

a) Section de Gretz à Couloumiers

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement 10 A 8 R, + 1 A 3 R les DF été, de trains au autocars omnibus.

En outre la Compagnie d'Exploitation Automobile (Cars Renault), dessert entre Mortcerf et Coulommiers les relations desservies par le fer au moyen des 5 AR quotidiens de sa ligne L : Paris-Coulommiers.

Le Chemin de fer maintiendrait, en semaine 3 AR, les DF 4 AR de trains ou autorails omnibus.

Le service routier de remplacement serait assuré par le S. E. A. (Cars Renault) par modification de ses services actuels (ligne L ci-dessus, et ligne P : Paris-Provins). Il comprendrait 11 AR quotidiens dont 6 AR Gretz-Coulommiers et 5 AR Damartin-Coulommiers.

b) Section de Coulommiers à La Ferté-Gaucher

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement 5 AR + 1 R les DF Eté de trains ou autorails omnibus.

En outre la Société Citroën dessert les relations desservies par le fer au moyen de :

- 3 AR de ligne N° 55 : Paris - Montmirail;
- 2 AR " " 30 : Paris-La Ferté-Gaucher (service qui a été interrompu du 1/2 au 24/6/38)

Le service routier de remplacement des trains serait assuré par la Société Citroën, par modification de son service N° 30, et comprendrait 5 AR quotidiens.

La ligne N° 55 de la Société Citroën subsisterait (voir section suivante).

c) Section de La Ferté-Gaucher à Esternay

Sur cette section, le Chemin de fer assure actuellement 5 A 4 R de trains ou autorails omnibus.

Il maintiendrait 3 AR autorails, rendus directs de La Ferté-Gaucher à Meilleray, omnibus de Meilleray à Esternay.

Le service routier de remplacement serait assuré par la Société Citroën, par modification de sa ligne N° 55 Paris-Montmirail qui serait déviée par Gerbault, La Chapelle-Véronge, Meilleray, et continuerait en service libre sur Montmirail par Montolivet.

B - Chemin de fer d'intérêt local

Les services routiers assurés par les exploitants actuels du service fer remplaceront les trains ou tramways supprimés sur les lignes de :

*on maintiendrait
1 AR omnibus
messagers
gare fermée, elle
dehors de la*

- Melun à Barbizon et Chailly à Milly (Tranways Sud-de Seine et-Marne);
- Fontainebleau gare à Vulaines-sur-Seine et à Sannois (Compagnie des Tranways de Fontainebleau).

Titre IV

Suppressions et modifications de services routiers libres prévus pour supprimer les doubles emplois ou améliorer les relations.

Entreprises	Services assurés	Services à supprimer à dévier ou à aménager	Observations et compensations
C ^{ie} Gle d'entreprises automobiles (CGEA) à Paris	Fontainebleau à Larchant par La Chapelle-la-Reine	Suppression de la desserte de Larchant déjà desservie par l'entreprise Bulteau.	Compensation-Fontainebleau-La Chapelle-la-Reine prolongée jusqu'à Malesherbes par Amponville, Fromont, Ramont & Herbeauvillière
<u>pour mémoire :</u> Charles Pierre à Montargis	Paris-Toucy via Montargis 1 AR	Suppression prévue	Plan (La Région du Sud-Est de Loire) la SNCF ne (s'oppose pas au maintien provisoire de ces lignes jusqu'à une solution d'accord (échange ou rachat)
<u>pour mémoire</u> Bonneau à St-Fargeau	Paris à St-Fargeau par Montargis et Châtillon. 1 AR	-de-	Plan (ces lignes jusqu'à une solution d'accord (échange ou rachat)
Société Citroën	Paris-Romilly (L.58) -2 AR	Suppression de la section Beton-Bazoches à Romilly.	(Flamboin-Montereau
-de-	Paris-Reims 2 AR	Suppression totale	Reims (Longueville-Romilly) ment
-de-	Paris-Troyes via Provins - 2 AR	Suppression de la section Provins-Troyes.	de (Nangis-Longueville) transville
-de-	Paris-Provins (L.12) 2 AR	Suppression de la section Nangis-Provins	(Coulonniers-La Ferté-Gaucher.

Dans sa séance du 27 Juin 1938 le Conseil Général a adopté le vœu de sa Commission, et le Plan complémentaire, qu'il a toutefois amendé sur un point : il a maintenu le service voyageurs assuré par M. LEBAHY, au moyen d'un taxi, entre la localité de Chevry-Cossigny et la gare de Brie-Comte-Robert (5 Km.)

CHAPITRE III

Accords et désaccords des Transporteurs.

Les Plans partiel et complémentaire mentionnent au Tableau F les accords intervenus et les engagements souscrits en vue de l'établissement du Plan de Transport.

Les transporteurs routiers dont les services ont été supprimés ou modifiés par le Plan ont été convoqués par le C.T.D? à sa réunion du 22 Juin 1938.

M. PINOTEAU, à Beaumont-de-Gâtinais, et les établissements Mignard à Bray-sur-Seine, ne se sont pas présentés, et ne se sont pas fait exuser.

M. M. Bruniaux, à La Ferté-Gaucher, Gros à Tourquin, Ricordel à Rozoy-en-Brie, ont donné leur accord.

M. Lebahy, à Chevry-Cossigny, a protesté contre la suppression de son service voyageurs entre Chevry et la gare de Brie-Comte-Robert. Ce service a d'ailleurs été maintenu par le Conseil Général.

La Société Citroën a donné son accord aux dispositions concernant ses services, sous réserve que l'activité de sa Société soit dans l'avenir équivalente à celle qui existe actuellement.

Le représentant de la Compagnie d'Exploitation Automobile (Cars Renault) membre du C.T.D., a pris part à l'élaboration du Plan.

Par ailleurs, le représentant de la S.N.C.F. Région de l'Est, a fait des réserves tendant à l'application de la clause tarifaire aux services Gros et Ricordel prolongés de Manles-gare à Gretz-gare.

Entreprises	Services assurés	Services à supprimer à dévier ou à améliorer	Observations et compensations
C.E.A. (Cars Renault)	Paris-Provins (l.P. 6 AR Eté	Suppression de la section Rozay-Provins	Rem- place (Gretz- ment (Coulon- de (miers trans(
Lebahy, à Chevry-Cossigny	Chevry-Cossigny- Brie-Comte-Robert gare	Suppression totale du service voyageurs	Maintenu pour le service postal.
Gros, à Touquin	Touquin-Marles- gare 2 AR (+1 AR vendre- (di) Prolongées de (+2 AR SVF) } Marles à Gretz		La gare de Marles sera re- liée à certains trains de voya- geurs.
Ricordel à Rozay	Courpalay-Marles-gare 2 AR(+1 AR dimanche)		

Titre V

Services routiers maintenus sous certaines conditions

Le plan partiel et le Plan complémentaire comportent au tableau E les conditions de tarifs et d'horaires auxquels est subordonné le maintien d'un certain nombre de services routiers.

CHAPITRE II

Amendement des plans partiels et complémentaires par le Conseil Général.

Le plan partiel a été examiné et approuvé par la Commission Départementale. Dans sa séance du 10 mai 1938, le Conseil Général a conclu à l'adoption de ce plan partiel.

Le Plan complémentaire a été examiné et approuvé par la Commission Départementale qui a toutefois émis le vœu que le Conseil Général ne donne son accord au Plan que sous la réserve que le personnel en service sur les lignes d'intérêt local où l'exploitation sera suspendue et qui figurent au dit Plan soit placé sur les lignes d'intérêt général affermés par la S.N.C.F. à des Compagnies Secondaires.